

Lille, le 7 juin 2018

**ARRETE N° 2018-001**

**LE DIRECTEUR DE L'IUT**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'université de Lille ;  
Vu les statuts de l'université de Lille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire en séance du 5 octobre 2017 ;  
Vu les statuts de l'IUT B de Tourcoing approuvés par le conseil de l'IUT en séance du 5 octobre 2000 ;  
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Serge Lavigne à la direction de l'IUT B de Tourcoing en date du 3 novembre 2015 ;

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation est donnée à Madame **Stéphanie Jean**, responsable des services et Monsieur **Guy Vanlaecke**, responsable des services financiers de l'IUT B de Tourcoing, à l'effet de certifier le service fait dans SIFAC, au nom et pour le compte du directeur de l'IUT, dans la limite des crédits du Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 934 et des centres financiers (CF) qui y sont rattachés.

**Article 2**

Le présent arrêté est soumis à publicité, par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.

**Article 3**

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le directeur de l'IUT B de Tourcoing

Serge LAVIGNE

